Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260625-2026_250626_56-DE

delib 2026_25062026_56

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 25 Juin 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 9
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 18/06/2026
Date de la publication : 18/06/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 02/07/2026

PRÉSENTS : M. MILLET Serge – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René – Mme LOUAPRE Michèle – Mme MORVAN Christine – M. FONTAINE Antoine – Mme BRAULT Virginie
ABSENTS EXCUSÉS : M. KEROMEST Tugdual ***(a donné pouvoir à Mme LE MER Anne)*** – Mme LALONNIER Marjorie ***(a donné pouvoir à Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse)***
ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse
SECRETAIRE : Mme MORVAN Christine

19. PARTICIPATION 2025-2026 AUX FRAIS DIVERS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE SAINT DOMINEUC

Monsieur le 1er Adjoint informe que la commune de Saint Domineuc a fourni le coût des participations diverses de l'école publique, pour l'année scolaire 2025-2026.

Ces frais à caractère social sont calculés pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit :

- Fournitures scolaires : 60.00 € par enfant x 2 enfants = **120.00 €**
- Sorties scolaires : 24.90 € par enfant x 2 enfants = **49.80 €**

Soit un total de **169.80 €** pour l'année scolaire 2025-2026.

Il est rappelé que ce coût est facultatif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- ACCEPTE la participation de la commune aux frais divers à caractère social de l'école publique de Saint Domineuc pour l'année scolaire 2025-2026, pour un montant de 169.80€.

Le Maire,
Serge MILLET

MAIRIE DE SAINT-BRIEUC-des-IFFS 35 Ille-et-Vilaine

La secrétaire de séance,
Christine MORVAN